

AUX URGENTOLOGUES, MICROBIOLOGISTES-INFECTIOLOGUES, NEUROLOGUES, PÉDIATRES ET MÉDECINS DES SOINS INTENSIFS PRATIQUANT EN MONTÉRÉGIE

ÉTAT DE LA SITUATION

Le dimanche 24 mars, la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal (DRSP de Montréal) a été avisée d'un cas de méningococcémie confirmée chez une femme de 18 ans décédée le 23 mars. Suite à l'enquête épidémiologique, les contacts jugés étroits ont été rejoints par la DRSP de Montréal et ont reçu la chimioprophylaxie.

RECOMMANDATIONS

1. Nous demandons aux cliniciens d'augmenter leur suspicion quant à toute personne présentant des symptômes compatibles avec une infection à méningocoque.
2. Selon le Guide d'intervention pour les infections invasives à méningocoque du MSSS, seules les personnes ayant eu un **contact étroit** avec la personne atteinte de méningococcémie, entre le 15 et le 23 mars, ont une indication de chimioprophylaxie. Les personnes considérées comme contact étroit sont :
 - Les personnes qui habitent sous le même toit;
 - Les personnes qui auraient eu un contact sexuel;
 - Les personnes qui auraient été en contact respiratoire direct dans le cadre d'un bouche-à-bouche ou d'un baiser profond.

Les personnes ayant fait une étreinte courte, ayant donné des baisers superficiels sur la bouche ou sur les joues, ayant partagé des objets (verre, bouteille) ou le même espace (par exemple la même salle de classe) ne sont **PAS** considérées des contacts étroits et n'ont pas d'indication de chimioprophylaxie.

À des fins de rappels, la chimioprophylaxie de première intention dans le contexte est la Rifampicine

- Enfants < 1 mois : 5 mg/kg PO BID pendant 2 jours
- Enfants ≥ 1 mois : 10 mg/kg PO (max : 600 mg) BID pendant 2 jours
- Adultes : 600 mg PO BID pendant 2 jours

En cas de situation particulière (allergies, interactions médicamenteuses, etc.), les alternatives à considérer sont disponibles dans le [Guide d'intervention pour les infections invasives à méningocoque du MSSS](#). (voir page 8)

DÉCLARER RAPIDEMENT TOUT CAS DE MÉNINGOCOQUE à la Direction de santé publique de la Montérégie.

Par téléphone : Joindre le médecin de garde en maladies infectieuses au 450 928-3231 ou 1 800 265-6213.

Par télécopieur : Transmettre le formulaire de déclaration au 450 928-3023.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être divulgués au public.

Pour plus de renseignements, consulter le [Guide d'intervention pour les infections invasives à méningocoque du MSSS](#).